

2023/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2023/198

**Objet : Bilan des opérations foncières réalisées au cours de l'exercice
2022**

Séance du mercredi 28 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 22 juin 2023, se sont réunis au nombre de 22, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de
membres

En exercice : 35

Présents à la

séance : 22

Excusés

représentés : 11

Absents : 2

* Arrivée à 18h44 avant le vote du point n°3 inscrit à l'ordre du jour.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Grégory Gobron, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg, Gilles Melin, Sofiane Seridji, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémitra Le Querec, Nicolas Fené, Denise Poezevara, Josiane Berrebi, Sylvie Deforges*, Omar Abbazi, Valérie Marion, Jean-Paul Monteiro, Noureddine Siana, Séverin Yapo, Christian Amar Henni, Christine Tisserand, Sandanakichenin Djanarthany

Excusés représentés :

Aurélie Monfils à Grégory Gobron, Souad Medani à Marcus M'Boudou, Véronique Gauthier à Sémitra Le Querec, Claudine Cordes à Kykie Basseg, Sonia Schaeffer à Gil Melin, Fabrice Deraedt à Sofiane Seridji, Dounia Lebik à Siegfried Van Waerbeke, Nejla Toptas à Serge Mercieca, Jérémy Kawouk à Annabelle Mallet, José Peres à Christian Amar Henni, Claude Stillen à Christine Tisserand

Absents :

Laurent Stillen, Boniface Hitimana

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2023/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
28 juin 2023
DÉLIBÉRATION
N°2023/198

**Objet : Bilan des opérations foncières réalisées
au cours de l'exercice 2022**

Foncier

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Grégory GOBRON, 1^{er} Adjoint au Maire chargé de l'aménagement durable, du développement économique, et de la sécurité,

VU le Code Général des Collectivités, notamment son article L.2241-1,

VU l'avis favorable du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission Aménagement durable, Cadre de vie, Ecologie en date du 21 juin 2023,

CONSIDERANT que la Commune a procédé aux opérations ci-dessous énumérées,

APRÈS DÉLIBÉRATION

PREND ACTE de l'état des opérations foncières effectuées par la commune de Ris-Orangis au cours de l'année 2022, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture
le : **06 JUIL. 2023**

Publié le : **06 JUIL. 2023**

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne



2023/

ANNEXE A LA DELIBERATION N°2023/198 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2023

**Etat des opérations foncières effectuées par la Commune de Ris-Orangis
au cours de l'année 2022**

AR CONTROLE DE LEGALISÉS en date du 06/07/2023 à 09:00 :
105210-20230628-2023198-DE ; REFERENCE ACTE : 2023198

Date de l'acte	Nature du bien	Adresse	Références cadastrales	Superficie de la parcelle	Surface de plancher du bien	Prix
CESSATION						
14/02/2022	appartement, cave, parking lots 04, 09, 16	1a, rue Ordener	BD463	487m ²	62m ²	144 585 €
24/05/2022	lots de copropriété 1-2-3-4-5-6-10-11	ZAC FERME D'ORANGIS rue Pierre Brossolette	AZ33-48 4426m ²	38m ² - lot1 25m ² - lot2 42m ² - lot3 33m ² - lot4 24m ² - lot5 85m ² - lot6 178m ² - lot10 110m ² - lot11	38m ² - lot1 25m ² - lot2 42m ² - lot3 33m ² - lot4 24m ² - lot5 85m ² - lot6 178m ² - lot10 110m ² - lot11	129 800 € Après décompte, sur le prix de vente ont été prélevés les sommes dues au syndic de copropriété, dont notamment celle d'un montant de 45 977,54 €, correspondant aux travaux afférents au pigeonnier.
11/07/2022	Terrain à bâtir	chemin du Clos Langlet allée Alexander Fleming	AW23, AW162 et AW163	3430m ²		1 834 000 euros

2023/